



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	13
votants	14

OBJET :

Motion de soutien au lycée Paul Mathou

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le 11 FEV. 2022 **SLOW**

ID : 031-213102247-20220210-DEL_2022_01_06-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-01-06

L'an deux mille vingt-deux, le dix février, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 4 février 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ

Absents excusés : Mme RENAUD (Procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés : M. JORDA

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le rectorat de Toulouse prévoit à la rentrée prochaine de fermer au lycée Paul Mathou :

- Le CAP « peintre carrosserie »
- Une demi-section en bac professionnel « Maintenance des équipements industriels »
- Une demi-section en BTS « travaux publics » au lycée Paul Mathou.

Cette décision inique aurait de graves conséquences :

- Pour nos jeunes qui seraient voués à quitter le Comminges afin de recevoir une formation équivalente, laissant sur le carreau ceux qui sont le moins mobiles et renforçant ainsi les inégalités sociales.
- Pour les entreprises du Comminges qui ont des besoins en jeunes formés et qui ne pourront plus recruter de jeunes locaux pourtant les plus enclins à travailler en Comminges. Le projet du rectorat a un caractère absurde eu égard les besoins en matière d'emploi sur le bassin.
- Pour la communauté éducative du lycée qui voit ses moyens décroître et craint qu'à terme le Comminges n'ait plus une offre de formation hétéroclite à proposer à nos jeunes, ce qui accentuerait ainsi les inégalités de traitement.

Les enseignants du lycée refusent la logique comptable du rectorat qui assèche les moyens des lycées ruraux. Ils invitent le rectorat à être à la hauteur des préoccupations affichées du ministère de l'éducation nationale concernant l'ambition des élèves et leurs familles, ainsi que le rayonnement des territoires ruraux, en abandonnant son projet de fermeture et de réduction des sections au sein du lycée Paul Mathou.

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le 11 FEV. 2022 

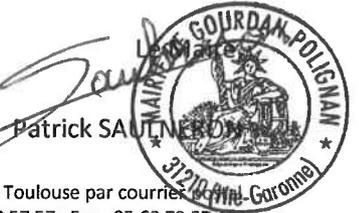
ID : 031-213102247-20220210-DEL_2022_01_06-DE

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **de demander** très solennellement au rectorat de retirer son projet de fermeture de fermeture et de réduction des sections au sein du lycée Paul Mathou.
- **de transmettre** cette motion au Rectorat de la Haute-Garonne et au Préfet de la Région Occitanie et de la Haute-Garonne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>